

Commune de Vis en Artois
DE_2023_014

Séance du mercredi 08 mars 2023

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Pour : 15 - **Contre** : 0 -
Abstentions : 0

Secrétaire de séance:
Ghislaine ANSELIN

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 28 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Procurations: Roger CANDAEËS, Julien LETERME

Absents Excusés:

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FDE

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention auprès de Monsieur le Président de la FDE pour le renouvellement de l'éclairage public de la Résidence la Petite Sensée et de la Rue André Mercier et demande l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Président de la FDE et d'effectuer les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 08 mars 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2023 062-216208645-20230308-DE_2023_014-DE